

Département politique. Proposition du 29 juillet.

Déclaration de guerre de l'Autriche-
Hongrie à la Serbie. Neutralité de
la Suisse.

3842.

Le Ministère austro-hongrois des Affaires étrangères a remis hier à la Légation de Suisse à Vienne une note relative à la déclaration de guerre à la Serbie.

Il est adressé les télégrammes suivants

1) à la Légation de Suisse à Vienne:

" Veuillez répondre au Ministère des Affaires étrangères que vous êtes chargé par le Conseil fédéral de donner acte au Gouvernement austro-hongrois de sa notification concernant la déclaration de guerre à la Serbie et de porter à sa connaissance la déclaration du Conseil fédéral de ce jour à teneur de laquelle la Confédération suisse observera une stricte neutralité pendant la durée des hostilités."

2) au Consulat général de Suisse à Belgrade:

" Le Conseil fédéral, dans sa séance de ce jour, a déclaré que, pendant la durée des hostilités, la Confédération suisse observera une stricte neutralité. Veuillez notifier cette déclaration au Gouvernement royal serbe. "

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution,
avec l'annexe en retour.

